

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membres excusés :</b>	Mme Véronique Autexier
<b>Membres invités :</b>	Néant
<b>Membres absents :</b>	Néant
<b>Invités absents :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 20 du 02/02/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Vérification des classements
- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 20 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

### Informations de l'animateur

Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	A	AS St Yrieix 2 – CR Mansle	11/12/2021	20/02/2022	15h00
Division 2	A	ES Champniers 2 – CR Mansle	05/02/2022	A DEFINIR	
Division 2	B	Ent St Séverin Palluau – FC Rouillet 2	15/01/2022	19/02/2022	20h00
Division 2	B	AL St Brice – FC Nersac	27/03/2022	20/03/2022	15h00
Division 3	A	OFC Ruelle 2 – FC Confolens 2	29/01/2021	12/02/2022	20h00
Division 3	C	SC Mouthiers/Boème 2 – AS Voeuil et Giget	05/02/2022	19/02/2022	20h00
Division 4	D	CO La Couronne 3 – FC Nersac 2	27/03/2022	20/02/2022	15h00

**Décision 01** : Les membres de la Commission valident ces reports

## SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- Néant

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 2° - Vérification des classements

Les membres de la commission des compétitions séniors procèdent à la vérification des classements, en prenant en compte les diverses pénalités.

Aucune anomalie n'est détectée lors de cette vérification.

### 3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de FC Nersac du lundi 07 février 2022 – Demande de report de rencontres  
Avis favorable

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 09/02/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°20 du 02/02/2022	Validé	-	-
1	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 16 février 2022 à 17h00.

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

-----

L'animateur  
Fouché Laurent



Le Secrétaire  
Brandy Philippe

